



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale  
17 avril 2023  
Français  
Original : anglais

Session annuelle de 2023

19-21 juin 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

## Rapport de la première session ordinaire de 2023, du 13 au 14 février 2023

### I. Élection du Bureau

1. Le 10 janvier 2023, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a procédé à l'élection des membres de son Bureau pour l'année 2023. L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ukraine auprès des Nations Unies, Son Excellence Sergiy Kyslytsya (représentant les États d'Europe orientale), a été élu Président du Conseil d'administration. Les vice-présidents élus représentent les groupes régionaux suivants : a) États d'Amérique latine et des Caraïbes : Son Excellence M<sup>me</sup> Leonor Zalabata Torres, Ambassadrice et Représentante permanente de la Colombie auprès des Nations Unies ; b) États d'Asie-Pacifique : Son Excellence M. Suriya Chindawongse, Ambassadeur et Représentant permanent de la Thaïlande auprès des Nations Unies ; c) États d'Europe occidentale et autres États : Son Excellence M. Maurizio Massari, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Italie auprès des Nations Unies ; et d) États africains : M<sup>me</sup> Nelly Banaken Elel, Première Conseillère à la Mission permanente de la République du Cameroun auprès des Nations Unies.

2. Le Président sortant, Son Excellence M. Muhammad Abdul Muhith, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Bangladesh auprès des Nations Unies (représentant les États d'Asie-Pacifique), a félicité le Président et les vice-présidents entrants. Il a également remercié le Conseil d'administration, en particulier les vice-présidents sortants ayant travaillé à ses côtés durant son mandat : Son Excellence M<sup>me</sup> María del Carmen Squeff, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Argentine auprès des Nations Unies (représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Son Excellence M. Jörundur Valtýsson, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Islande auprès des Nations Unies (représentant les États d'Europe occidentale et autres États) ; Son Excellence M. Alhaji Fanday Turay, Ambassadeur et Représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies (représentant les États africains) ; et Son Excellence M. Sergiy Kyslytsya, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ukraine auprès des Nations Unies (représentant les États d'Europe orientale).



## II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 13 au 14 février 2023. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire ([UNW/2023/L.1/Rev.1](#)), et approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2022, laquelle s'était tenue du 13 au 14 septembre 2022 ([UNW/2022/7](#)). Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la session annuelle de 2023, qui se tiendra du 19 au 21 juin 2023 ([UNW/2023/CRP.1/Rev.1](#)), et adopté le plan de travail annuel pour 2023 ([UNW/2023/L.2](#)).

4. Le Conseil d'administration a adopté deux décisions : décision 2023/1 – Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes ; et décision 2023/2 – Évaluation conjointe indépendante des fonctions de gouvernance et de supervision des Conseils d'administration, lesquelles sont jointes en annexe au présent rapport.

## III. Déclarations liminaires

5. Le nouveau Président élu du Conseil d'administration a ouvert la session en rappelant l'engagement continu du Bureau à améliorer la gouvernance du Conseil d'administration en renforçant l'efficacité de sa fonction de supervision, tout en s'appuyant sur le remarquable travail réalisé par les précédents Bureaux. Il a également évoqué les différents rapports et exposés qui seraient présentés durant la première session ordinaire, ainsi que les décisions à négocier.

6. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a félicité le Président et le Bureau nouvellement élus, et remercié le Président et les vice-présidents de l'année écoulée. Après avoir exprimé ses condoléances pour les dizaines de milliers de personnes décédées, et sa sympathie aux nombreuses autres personnes blessées à la suite des séismes qui ont frappé le sud de la République de Türkiye et le nord de la Syrie, elle a mis en lumière la contribution d'ONU-Femmes aux interventions menées, aux côtés du système des Nations Unies et par son intermédiaire, notamment en apportant son expertise spécifique dans les questions de genre.

7. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a rappelé que les femmes et les filles demeurent les personnes les plus durement touchées par les crises. Elle a particulièrement insisté sur le fait que les effets à long terme de la COVID-19, la crise alimentaire et énergétique attisée par la guerre en Ukraine, ainsi que les changements et les catastrophes climatiques continuaient d'affecter les populations les plus laissées pour compte. Elle a également déclaré qu'il convenait d'adopter une perspective de genre afin de s'adapter aux répercussions de ces crises et de les atténuer. La Directrice exécutive a souligné les répercussions des crises sur les femmes et les filles en Afghanistan, et évoqué sa récente mission dans ce pays aux côtés de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies. Elle a rappelé qu'ONU-Femmes continuerait de faire entendre la voix des femmes et des filles sur toutes les plateformes existantes, et d'utiliser son pouvoir fédérateur pour garantir aux Afghanes un espace où elles puissent s'exprimer. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a ajouté que sa mission visait à renforcer l'engagement et l'alignement des acteurs régionaux, des pays voisins et des parties prenantes, en vue de faire annuler les divers décrets et interdictions qui, depuis le mois d'août 2021, portent une atteinte considérable aux droits des femmes et des filles en Afghanistan. Elle a souligné que l'Organisation de

la coopération islamique (OCI) jouait à cet égard un rôle essentiel et annoncé qu'ONU-Femmes organiserait conjointement avec celle-ci une prochaine conférence sur les droits des femmes dans les États membres de l'OCI.

8. La Directrice exécutive a réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes de se tourner vers le travail de terrain et de veiller à ce que chaque aspect du mandat de l'organisation soit étroitement et explicitement lié aux résultats obtenus en faveur des femmes et des filles au niveau local. Elle a décrit les activités d'ONU-Femmes en Tanzanie et en Ukraine, et évoqué la manière dont l'Entité a considérablement augmenté ses résultats grâce aux programmes conjoints mis en œuvre au sein du système des Nations Unies, lesquels ont représenté 31 % des dépenses engagées en 2021, contre 13 % en 2018. Elle a indiqué que l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'objectif de développement durable n° 5, n'était pas en bonne voie d'être réalisé, l'égalité des genres accusant, selon les tendances actuelles, un retard estimé à 300 ans. Elle a également souligné que la prochaine session de la Commission de la condition de la femme serait axée sur l'innovation et la technologie, et insisté sur la nécessité de s'efforcer de parvenir à la conclusion concertée la plus solide et la plus novatrice, et de l'adopter comme cadre normatif susceptible d'influer sur le Pacte numérique mondial des Nations Unies visant à transformer la vie des femmes et des filles sur le terrain. En conclusion, elle a rappelé l'obligation de l'Entité de produire le plus d'impact possible à l'aide des ressources confiées par les donateurs, et réaffirmé son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

9. À l'ouverture des débats, de nombreuses délégations ont remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour ses observations circonstanciées, et félicité le Président et les membres du Bureau pour leur élection. Les États membres se sont associés à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive en exprimant leurs sincères condoléances aux familles des victimes du séisme qui a frappé la République de Türkiye et la Syrie. Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur le fait que les progrès collectifs accomplis en matière d'égalité des genres sont de plus en plus menacés par la conjugaison d'une instabilité mondiale accrue, des conflits géopolitiques et de l'accélération des changements climatiques. Ils ont conclu que le triple mandat spécifique d'ONU-Femmes n'a jamais été aussi essentiel. Un groupe d'États a de nouveau insisté sur l'importance de l'autonomisation économique des femmes, et encouragé ONU-Femmes, en tant qu'organisme de développement, à mettre davantage l'accent sur l'avancée des progrès dans ce domaine. Certains intervenants ont salué la onzième opinion sans réserve consécutive reçue par ONU-Femmes de la part du Comité des commissaires aux comptes. Plusieurs États membres ont souligné la nécessité pour l'organisation de pouvoir compter sur un financement qualitatif, prévisible et souple, lui permettant d'intervenir de manière rapide et flexible face aux crises émergentes. Une autre délégation a rappelé l'importance d'utiliser la terminologie convenue au niveau intergouvernemental pour la rédaction des documents d'ONU-Femmes, et de ne fournir une assistance aux États que sur demande. Pour conclure, les délégations ont salué le choix opportun de l'innovation et de l'évolution technologique en tant qu'axes majeurs de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme.

#### **IV. Questions relatives à l'audit**

10. Dans ses observations liminaires sur ce point, la Directrice exécutive adjointe a salué les efforts de collaboration entre le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et ONU-Femmes. Elle a fait remarquer que la onzième opinion sans réserve consécutive rendue par le Comité des commissaires aux comptes constituait une remarquable réussite pour un organisme récent entamant tout juste sa douzième année d'existence. Cela démontre la solide gestion financière d'ONU-Femmes et sa

capacité à sauvegarder et à mettre en œuvre les ressources qui lui sont confiées. Elle a souligné que les recettes totales de l'Entité avaient atteint 681,5 millions de dollars en 2021, un montant record depuis sa création. La Directrice exécutive adjointe a remercié les donateurs pour leur soutien sans faille en cette période inédite de crise mondiale et de conjoncture économique difficile. Elle a ajouté qu'ONU-Femmes continuerait d'améliorer ses stratégies de progression vers la maturité en matière de contrôle. Conformément aux orientations fournies par les résultats de l'audit réalisé par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, elle a indiqué qu'ONU-Femmes avait accéléré sa transformation institutionnelle, devenue une composante stratégique fondamentale pour conduire la mise en œuvre de son Plan stratégique pour la période 2022-2025, et poursuivre l'amélioration de sa gestion et de sa gouvernance internes.

11. Le Représentant du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et Directeur adjoint de l'audit externe de la République du Chili a présenté le Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ([A/77/5/Add.12](#)). Selon le Comité, les états financiers présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'ONU-Femmes au 31 décembre 2021, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Dans sa conclusion générale, le Comité des commissaires aux comptes n'a mentionné aucune erreur, omission ou inexactitude importante relevée au cours de l'examen des états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il a néanmoins mis en évidence une marge de progression dans des domaines tels que la gestion des programmes, la gestion des achats et les ressources humaines, pour lesquels il a émis 19 recommandations, toutes acceptées par la direction. S'agissant du suivi des recommandations précédentes, le Comité des commissaires aux comptes a fait remarquer que parmi les 29 recommandations formulées, 21 avaient été pleinement appliquées et huit étaient en cours d'application. Le Comité des commissaires aux comptes a salué les efforts déployés par ONU-Femmes pour finaliser la mise en œuvre des recommandations de longue date, et observé que le taux d'application globale atteint durant ce cycle, soit 72 %, reflète le solide engagement de l'Entité à gérer les recommandations issues du processus d'audit. Le Comité des commissaires aux comptes a indiqué que toutes les recommandations antérieures à 2020 avaient été mises en œuvre.

12. La Directrice adjointe de la gestion financière a présenté le Rapport financier et les états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2021 ([A/77/5/Add.12](#)), l'actif totalisant 681,5 millions de dollars. Le total des dépenses s'est élevé à 530,7 millions de dollars. L'Entité a enregistré un excédent de 150,7 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, contre un excédent de 96,2 millions de dollars en 2020. Principalement dû à une augmentation des recettes provenant d'autres ressources que les ressources de base, cet excédent serait affecté aux dépenses programmatiques des prochaines années. Le taux d'exécution des dépenses programmatiques de 2021 provenant d'autres ressources était de 87,7 %, alors que l'objectif était établi à 85 %. Lors de la présentation des recettes et des dépenses par source de financement, il a été noté que les contributions volontaires des donateurs en 2021 avaient augmenté de 146,5 millions de dollars, à savoir 52,9 millions de dollars pour les ressources ordinaires (ressources de base), et 93,6 millions de dollars pour les autres ressources. Les actifs totaux de l'Entité, de 1 205,7 millions de dollars, se sont révélés supérieurs à son passif, lequel s'élevait à 173,6 millions de dollars, mettant ainsi à disposition d'ONU-Femmes un actif net de 1 032,1 millions de dollars.

13. La Directrice de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a fait un point sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des décisions du Conseil d'administration. Elle a mis

en avant le fait qu'au mois de janvier 2023, sur les 27 recommandations en suspens, 17 avaient fait l'objet de mesures d'application (soit 63 %) et confirmé qu'ONU-Femmes était en bonne voie pour appliquer les recommandations restantes (soit 37 %). Sur les huit recommandations émises en 2020 et 2021 restant à appliquer, trois ont été classées par le Comité des commissaires aux comptes, trois autres ont été mises en application par la direction et sont en attente d'évaluation par le Comité des commissaires aux comptes, et deux sont en cours d'application. S'agissant des recommandations d'audit antérieures à 2020, des mesures d'application ont été prises pour chacune d'entre elles et il ne reste donc aucune recommandation antérieure restant à appliquer. La Directrice a également mis en lumière plusieurs bénéfices tirés de l'application des recommandations d'audit, en soulignant qu'ils ont permis d'améliorer les opérations d'ONU-Femmes et appuient la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2022-2025.

14. Les délégations ont salué la onzième opinion sans réserve consécutive et les efforts déployés par ONU-Femmes pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Dans une déclaration conjointe, un groupe de pays a remercié le Comité des commissaires aux comptes pour ses judicieuses recommandations, lesquelles ont fourni à ONU-Femmes des orientations précieuses dans la poursuite du renforcement de ses structures et de ses systèmes, pour l'éclairage apporté aux décisions et à la gouvernance globale du Conseil d'administration, et pour les garanties fournies à la communauté des parties prenantes. À travers cette déclaration interrégionale, le groupe a souligné l'importance pour les partenaires d'exécution d'un suivi opportun des activités de contrôle concernant les risques financiers, et encouragé l'Entité à mettre à profit le déploiement du système Quantum pour explorer et utiliser pleinement son potentiel, conformément à plusieurs recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes. Il a rappelé la nécessité de renforcer la sécurité des systèmes d'information de l'Entité, relativement à la menace croissante de la cybercriminalité et de la désinformation à l'échelle mondiale, et de faire en sorte que les défenseurs des droits des femmes puissent poursuivre leur travail essentiel en toute sécurité. Dans sa déclaration conjointe, le groupe de pays a insisté sur le fait que de solides systèmes de contrôle interne étaient indispensables pour atteindre les différents objectifs établis, faire face aux risques et les réduire, promouvoir l'efficacité opérationnelle, garantir l'exactitude des états financiers et renforcer le respect des politiques, des règles, des règlements et des lois. Le groupe a exprimé sa satisfaction quant au fait qu'ONU-Femmes ait conscience de l'influence exercée par un contrôle interne efficace et l'application des recommandations d'audit sur sa capacité à mettre en œuvre son Plan stratégique. Il a par ailleurs insisté sur le caractère prioritaire du renforcement de la gestion financière, et exprimé le souhait qu'ONU-Femmes réduise sensiblement les ressources de base non affectées. Une autre délégation a indiqué que le Bureau des services de supervision interne avait comptabilisé des pertes à hauteur de 160 000 dollars durant la période considérée, et appelé ONU-Femmes à redoubler d'efforts pour lutter contre la fraude. Un intervenant a par ailleurs souligné comment la mise en œuvre des recommandations avait permis d'apporter des améliorations et de renforcer les contrôles et la transparence au sein d'ONU-Femmes, encourageant l'Entité à poursuivre le renforcement de ses organes d'audit afin de réaliser des contrôles. Un autre État membre a remercié ONU-Femmes pour sa réponse aux recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes, et l'a encouragée à continuer de concentrer ses efforts en vue de clore le plus rapidement possible l'intégralité des recommandations. La même délégation a salué ONU-Femmes pour sa progression constante en matière de gestion des risques institutionnels et pour l'amélioration de son cadre de contrôle des politiques.

15. En réponse, la Directrice exécutive adjointe a assuré aux délégations qu'ONU-Femmes prenait très au sérieux les recommandations relatives à l'audit des partenaires, et avait amélioré le suivi institutionnel des résultats de l'audit des états financiers des partenaires en désignant au sein de l'organisation un responsable du processus opérationnel pour le portefeuille d'audit des partenaires. Elle a également souligné que les états financiers de 2012 à 2017 avaient été clôturés en 2022 grâce à une évaluation inclusive ponctuelle, et que 59 % des états financiers de 2018 à 2020 restant à clôturer avaient également été traités. Elle a ajouté qu'ONU-Femmes avait pour objectif de clôturer l'ensemble des états financiers restants en 2023. Par ailleurs, la Directrice exécutive adjointe a indiqué qu'ONU-Femmes entendait mettre à profit le déploiement de Quantum pour grandement améliorer sa capacité à résoudre les problèmes soulevés par les délégations et le Comité des commissaires aux comptes. La Directrice de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a souligné l'importance de lutter contre le risque de fraude et mis en avant la manière dont ONU-Femmes avait continué d'accorder la priorité au renforcement de la gestion des risques et des contrôles internes au sein de l'Entité.

## V. Questions relatives aux politiques et aux programmes

16. Dans ses observations liminaires relatives à la séance d'information opérationnelle sur les activités d'ONU-Femmes dans la région Asie et Pacifique, la Directrice exécutive adjointe a fourni un aperçu du contexte régional, et déclaré que malgré des avancées considérables, les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable étaient lents et, dans certains cas, en recul. Elle a ainsi fait remarquer que les opportunités économiques offertes aux femmes se réduisaient par rapport à celles des hommes, et indiqué que les taux de participation des femmes à la vie active étaient globalement faibles et en baisse. Elle a ajouté que la violence à l'égard des femmes et des filles demeurait très préoccupante, la région affichant des taux de prévalence compris entre 15 et 64 %. Elle a souligné que la région était sujette aux catastrophes liées aux changements climatiques, et que les effets de ceux-ci, ainsi que la dégradation de l'environnement, avaient exacerbé les tensions et les conflits. Elle a également ajouté que les régimes autoritaires, les inégalités croissantes et les frictions identitaires suscitaient des troubles politiques, des actes de terrorisme et des conflits actifs, et que les femmes et les filles demeuraient extrêmement vulnérables dans de tels contextes. Durant sa présentation, la Directrice régionale par intérim d'ONU-Femmes pour l'Asie et le Pacifique a exposé en détail la présence de l'organisation dans la région et mis l'accent sur l'importante augmentation des recettes au cours des cinq dernières années. En droite ligne avec l'engagement d'ONU-Femmes d'intensifier sa présence sur le terrain, elle a également expliqué qu'un plus grand nombre d'effectifs avaient été affectés aux bureaux extérieurs par rapport au bureau régional. La Directrice régionale par intérim a communiqué les résultats obtenus et les progrès accomplis grâce aux principaux programmes régionaux et multipays, notamment ceux visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à lutter contre les changements climatiques. Elle a souligné les résultats majeurs issus de l'expérience programmatique d'ONU-Femmes en matière de collaboration avec le secteur privé au profit de l'autonomisation économique des femmes. Elle a ajouté qu'au cours des prochaines années, ONU-Femmes mettrait l'accent sur cinq domaines prioritaires, à savoir : 1) l'économie des soins ; 2) les liens entre autonomisation économique et prévention de la violence ; 3) l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; 4) les interventions humanitaires et la réponse aux catastrophes ; et 5) les nouvelles dimensions du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. La Directrice régionale par intérim a également insisté sur le fait que le leadership des femmes et le changement des

normes sociales demeuraient des préoccupations transversales durant les trois prochaines années.

17. À l'ouverture des débats, un État membre a exprimé sa satisfaction quant à sa collaboration avec le bureau régional dans les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre, consistant notamment à s'attaquer aux inégalités entre les genres dans les systèmes d'achat et les chaînes de valeur, et à améliorer la disponibilité de données fiables sur le genre. La délégation a encouragé le bureau régional à poursuivre le renforcement de la coordination au sein des Nations Unies et à appuyer l'intégration des questions de genre dans tous les domaines d'intervention unissant l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, tout en travaillant en partenariat avec les acteurs de la région et en contribuant à la responsabilisation du système humanitaire au regard de ses engagements et de ses normes en matière d'égalité des genres. Un autre État membre a salué les interventions d'ONU-Femmes dans la région de 2018 à 2022, en particulier les progrès réalisés en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, tels que l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs à ce domaine dans 14 pays de la région. S'agissant du rôle d'ONU-Femmes en qualité de membre du Comité permanent interorganisations, il a souligné la nécessité de renforcer encore plus les engagements en faveur de l'égalité des genres dans les interventions humanitaires et de faire en sorte que le système humanitaire réponde pleinement aux priorités et aux besoins des femmes et des filles. Une troisième délégation a manifesté sa satisfaction au regard des résultats spécifiques obtenus en matière d'autonomisation économique, et salué la note stratégique élaborée par le bureau régional pour la période 2023-2025. Elle a également indiqué que les domaines d'impact que constituent la thématique femme, paix et sécurité, l'action humanitaire, la réduction des risques de catastrophe et l'autonomisation économique des femmes pourraient bénéficier d'une affectation budgétaire plus élevée. Un autre État membre a remercié ONU-Femmes pour son travail de plaidoyer stratégique visant à sensibiliser aux effets directs et aux conséquences à long terme sur les femmes et les filles en Afghanistan des restrictions et des décrets néfastes imposés par les Taliban. Il a exhorté l'Entité à continuer de militer pour que soient levées les interdictions bafouant le droit des femmes au travail et le droit des filles à l'éducation. Un autre intervenant a posé plusieurs questions relatives au financement de la promotion de l'égalité des genres, à la participation des femmes à la vie économique et à la lutte contre la violence à leur égard. Enfin, un dernier intervenant a salué ONU-Femmes pour le travail réalisé dans la région Asie-Pacifique et les résultats obtenus. Il a encouragé l'Entité et son bureau régional à intensifier ses efforts et à aider les pays en développement de la région à surmonter les effets des nombreuses crises et à promouvoir le développement des femmes aux fins du progrès, en particulier dans les domaines de l'autonomisation économique, de la réduction ou de l'élimination de la faim et de la pauvreté, de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

18. En réponse, la Directrice exécutive adjointe a remercié les délégations pour leur soutien aux activités d'ONU-Femmes dans la région, et évoqué le rôle de l'Entité en tant que membre du Comité permanent interorganisations, ainsi que le travail qu'elle réalise en Afghanistan. En complément des propos de la Directrice exécutive adjointe, la Directrice régionale par intérim a fourni de plus amples détails sur les actions menées dans le cadre du suivi de la mission de la Directrice exécutive et de la Vice-Secrétaire générale en Afghanistan. Elle a cité des exemples illustrant la manière dont ONU-Femmes s'emploie à obtenir des financements en faveur de l'égalité des genres dans la région, et souligné l'importance des investissements d'impact. S'agissant des données relatives à la violence à l'égard des femmes, la Directrice régionale par intérim a précisé que celles-ci n'offraient pas une vision complète de la situation en raison des cas non signalés aux autorités.

19. La Directrice exécutive adjointe a ensuite fait un point sur la collaboration d'ONU-Femmes avec les institutions financières internationales (IFI). Elle a expliqué que le partenariat d'ONU-Femmes avec les IFI visait à influencer sur les stratégies et les décisions de financement afin d'appuyer la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, conformément à la deuxième réalisation systémique prévue par l'actuel Plan stratégique d'ONU-Femmes, relative au financement de la promotion de l'égalité des genres. La Directrice exécutive adjointe a mis en avant cinq domaines clés de la collaboration d'ONU-Femmes avec les IFI, à savoir : 1) un travail conjoint d'analyses et de recherches destiné à éclairer les approches et les stratégies des IFI en matière de financement de l'égalité des genres ; 2) la collecte et la conservation conjointes des données en vue d'améliorer les statistiques relatives à l'égalité des genres dans les domaines d'intérêt commun ; 3) la coopération technique ; 4) le renforcement des capacités et la formation ; et 5) le plaidoyer conjoint. La Directrice exécutive adjointe a présenté plusieurs exemples précis de la collaboration d'ONU-Femmes avec la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale, la Société financière internationale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et différents ministres des finances. S'agissant de l'avenir de cette collaboration, elle a déclaré qu'ONU-Femmes continuerait de mettre à profit sa position privilégiée pour élaborer conjointement avec les IFI des normes et des directives relatives au financement de l'égalité des genres, d'offrir son leadership éclairé, ainsi qu'un soutien et des solutions programmatiques du point de vue des droits de la personne, de l'économie et de la justice sociale, et de jouer son rôle de coordinateur de confiance des partenaires du développement aux niveaux mondial, régional et local, notamment la société civile, les organisations communautaires et les IFI. En ce qui concerne l'établissement de normes, la Directrice exécutive adjointe a indiqué qu'ONU-Femmes avait collaboré avec la Société financière internationale à l'élaboration des toutes premières directives mondiales relatives aux obligations genre. En outre, elle a précisé qu'ONU-Femmes s'employait activement à garantir que son expertise en matière de genre dans les contextes fragiles et touchés par les conflits soit mise en avant dans toutes les révisions des stratégies conjointement élaborées par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Banque mondiale. Un représentant du Groupe BID a alors fourni plusieurs exemples illustrant la manière dont celui-ci a collaboré avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes.

20. Dans une déclaration conjointe formulée au nom de 26 pays, ONU-Femmes a été saluée pour l'intensification de sa collaboration avec les IFI et le travail accompli à ce jour pour consolider ces partenariats à tous les niveaux, notamment par le biais de ressources spécialisées et du renforcement des capacités. Le groupe a encouragé ONU-Femmes à continuer de diversifier sa base de financement afin de renforcer sa résilience financière, en particulier dans un contexte où les pressions exercées sur les budgets de l'aide publique ne cessent de croître. Il a posé plusieurs questions complémentaires sur la collaboration d'ONU-Femmes avec les IFI, et s'est interrogé sur la manière dont les États membres pouvaient soutenir le mieux possible l'Entité dans le cadre de leur collaboration avec les IFI, afin qu'au travers de toutes leurs activités de financement innovant pour le développement, celles-ci les aident à obtenir des résultats transformateurs en matière d'égalité des genres. Une autre délégation a exhorté ONU-Femmes à respecter strictement son mandat et à s'abstenir de l'interpréter de manière arbitraire. Un troisième intervenant a salué ONU-Femmes pour sa collaboration novatrice et fructueuse avec les IFI, et posé des questions sur les prévisions de recettes liées aux IFI pour l'année 2023. Un autre État membre a exprimé sa satisfaction quant aux initiatives lancées par ONU-Femmes et ses partenaires sur le terrain. Un quatrième intervenant a posé des questions sur les modalités de mise en œuvre des programmes afin de garantir le relèvement après la

pandémie, et sur la situation des femmes dans les petites entreprises. La dernière délégation a salué la coopération entre ONU-Femmes et la Banque asiatique de développement, s'agissant notamment de la collecte et de l'analyse des données statistiques, et demandé si un programme en faveur de l'autonomisation économique des femmes avait été mis en œuvre sur le continent africain. La Directrice exécutive adjointe a ensuite répondu à plusieurs questions posées par les délégations, dont certaines concernant les difficultés posées par la collaboration avec les IFI, l'initiative des obligations genre et les prévisions de recettes. Les représentants de la BID ont répondu à une question relative aux interventions post-pandémie, et la Directrice de la Division des politiques, des programmes et de l'appui intergouvernemental a répondu à une question sur les données et les statistiques liées au genre.

21. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a ensuite présenté un compte rendu du travail d'ONU-Femmes sur la prévention et la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elle a fourni des exemples illustrant la manière dont ONU-Femmes a continué de renforcer la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que la lutte contre ceux-ci, au sein de l'organisation et dans l'ensemble du système des Nations Unies, en créant notamment une protection spécifique contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi qu'un poste de spécialiste en matière de harcèlement sexuel au siège des Nations Unies. Elle a en outre expliqué qu'ONU-Femmes était devenue en octobre 2022 un membre à part entière du Comité permanent interorganisations, ce qui permet à l'Entité d'apporter systématiquement son expertise en matière de genre lorsqu'il s'agit de protéger des populations touchées contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de toutes les interventions humanitaires. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a indiqué qu'ONU-Femmes élaborait un cadre complet d'indicateurs afin d'évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et précisé que ce cadre comportait trois dimensions et totalisait neuf indicateurs de performance clés couvrant tous les aspects du travail de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et de lutte contre ceux-ci. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a ensuite expliqué que l'action programmatique de l'Entité visant à mettre un terme au harcèlement sexuel dans le monde se reflétait également dans le travail réalisé pour promouvoir des approches à l'échelle du système des Nations Unies afin d'y éliminer le harcèlement sexuel.

22. Après l'ouverture des débats, un groupe de 42 États membres a remercié ONU-Femmes pour l'élaboration de son nouveau cadre de suivi des actions de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, qui définit des indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine. Les signataires de la déclaration conjointe ont posé plusieurs questions, concernant notamment la collecte de données, la collaboration interorganisations, l'efficacité des boucles de rétroaction et les partenaires d'exécution. Une autre délégation a exprimé sa satisfaction quant au fait que le cadre mette l'accent sur des indicateurs liés au leadership et à la responsabilité, et demandé des éclaircissements sur ceux mesurant les risques associés aux partenaires d'exécution. Un troisième intervenant a remercié ONU-Femmes pour son leadership et son engagement dans la lutte contre toutes les formes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels au sein de l'organisation et en coordination avec les autres entités du système des Nations Unies. Il a également salué l'élaboration du cadre complet d'indicateurs visant à assurer le suivi des mesures prises contre l'exploitation et les abus sexuels, déclarant qu'il avait hâte que celui-ci soit mis en œuvre. Il a encouragé l'Entité à le finaliser au regard des références, des grandes étapes et des cibles établies. Un autre État membre a souligné l'importance de partager les données et les expériences, et de conjuguer les efforts dans la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels au sein du système des Nations Unies. Il a exprimé son soutien en faveur d'une approche plus

systémique à l'échelle des Nations Unies, d'un meilleur consensus autour d'une stratégie centrée sur les victimes/survivantes, ainsi que d'une cohérence accrue des réformes relatives au devoir de diligence et à la gestion des risques.

23. La Directrice exécutive a répondu aux questions posées par plusieurs États membres et insisté sur le fait que la responsabilité et le changement de culture constituaient des dimensions essentielles à la réussite des mesures prises contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Les deux Directrices exécutives adjointes et le Directeur des ressources humaines ont apporté des compléments de réponse.

## **VI. Réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

24. Dans ses observations liminaires, la Directrice exécutive adjointe a présenté les principaux comptes rendus relatifs à l'application des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Elle a indiqué que si de nombreuses victoires étaient à célébrer dans la lutte contre l'épidémie de VIH, les progrès se révélaient toutefois inégaux et un trop grand nombre de femmes et de filles étaient laissées de côté. Elle a souligné que les inégalités entre les genres persistantes favorisant la propagation du VIH avaient été exacerbées par la pandémie de COVID-19 et le rejet du principe d'égalité et des droits des femmes à l'échelle mondiale. Citant différentes données et statistiques, elle a attiré l'attention sur le fait que le monde était très loin d'atteindre la cible à l'horizon 2025 définie dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale sur le VIH et le sida, consistant à réduire les nouvelles infections chez les adolescentes et les jeunes femmes.

25. En sa qualité de coparrain d'ONUSIDA, ONU-Femmes s'emploie à faire évoluer les dynamiques et les structures de pouvoir inégalitaires et entend influencer sur la gouvernance de la riposte au VIH. La Directrice exécutive adjointe a décrit la collaboration d'ONU-Femmes avec ONUSIDA dans différents pays désireux de contribuer à la lutte contre le VIH/sida. Après avoir indiqué que le Programme commun avait connu un déficit de financement en 2022, elle a expliqué qu'ONU-Femmes contribuait aux délibérations du groupe de travail sur les sources de financement possibles, avait reprogrammé ses activités dans 17 pays, et appelait à accorder la priorité aux initiatives visant à remédier aux problèmes sociaux et structurels favorisant les infections à VIH, ainsi qu'à des financements en leur faveur. La Directrice exécutive adjointe a également salué les décisions prises au mois de décembre par le Conseil d'administration d'ONUSIDA, appelant le Programme conjoint à appuyer les pays dans les efforts déployés pour garantir aux jeunes l'accès à une éducation complète en matière de sexualité. En conclusion, elle a confirmé les défis urgents à relever dans le cadre de la riposte au VIH et les insuffisances des interventions actuelles face à la persistance des inégalités entre les genres, à l'accentuation du recul mondial des droits des femmes et aux conséquences de la pandémie de COVID-19, et souligné la nécessité d'intensifier le plaidoyer et d'accélérer les actions menées pour promouvoir les droits des femmes et des filles dans tous les aspects de la riposte au VIH. Elle a ajouté que le financement et la budgétisation devaient appuyer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, prérequis essentiels à l'élimination de la menace que fait peser le sida sur la santé publique, et permettre le déploiement à grande échelle d'interventions éprouvées, notamment celles visant à lutter contre les normes favorisant les inégalités entre les genres, à réduire les obstacles liés au genre entravant l'accès aux services de prise en charge du VIH et à faire en sorte que toutes les femmes et les filles jouissent d'une bonne santé et atteignent le bien-être. Enfin, elle a mis en avant l'importance

d'accroître les investissements en faveur du leadership des femmes, en particulier des jeunes femmes, et de soutenir leurs organisations.

26. Le Directeur du bureau d'ONUSIDA à New York a salué ONU-Femmes pour sa contribution précieuse et efficace au Programme commun et à la riposte mondiale au sida. Il a indiqué qu'ONU-Femmes s'efforçait de garantir qu'aucune femme et aucune fille ne soit laissée de côté dans le cadre de la riposte au VIH, en renforçant l'accès des femmes infectées ou affectées par le virus, et de celles issues de populations clés, aux services d'information, de dépistage, de traitement et de prise en charge relatifs au VIH, et aux services de lutte contre la violence basée sur le genre. Après avoir rappelé que l'une des inégalités les plus visibles de la riposte au sida touchait les femmes et les filles, il a souligné la nécessité d'associer les services de santé sexuelle et reproductive aux services de prévention du VIH et de la violence sexuelle et basée sur le genre, et de lutte contre ceux-ci, et que ces services devaient être conçus pour s'adapter à l'ensemble des femmes et des filles, dans toute leur diversité. Insistant sur le fait que l'engagement d'ONU-Femmes dans le Programme commun et la riposte au sida allait au-delà de la dimension médicale, il a ajouté qu'en tant que coparrain du Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH aux côtés d'ONUSIDA et d'autres partenaires, l'organisation aidait les pays à mettre en œuvre des mesures visant à mettre un terme à la stigmatisation et à la discrimination fondées sur le genre. Il a mentionné que les investissements en faveur du leadership et de l'expression des adolescentes et des jeunes femmes dans le cadre du programme de riposte au VIH financé par le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida constituaient un autre aspect de l'engagement d'ONU-Femmes. Il a conclu ses observations en rappelant la nécessité de réduire les inégalités touchant les femmes et les filles afin de limiter leurs risques d'infection au VIH, et de prendre des mesures urgentes et durables en vue de parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Il a réaffirmé qu'ONU-Femmes était un membre essentiel du Programme commun, et que l'Entité avait joué un rôle clé dans le cadre de la riposte mondiale au sida concernant les progrès et leur maintien.

27. À l'ouverture des débats, les délégations ont remercié ONU-Femmes pour la séance d'information sur le suivi des recommandations émises par le Conseil d'administration d'ONUSIDA. Une délégation a posé des questions sur les résultats préliminaires de l'intégration de la lutte contre le VIH dans les résultats du nouveau Plan stratégique d'ONU-Femmes, sur les conséquences du déficit de financement enregistré en 2022 et sur la manière d'accorder la priorité aux personnes les plus vulnérables et laissées de côté. Cette même délégation a exprimé le souhait qu'ONU-Femmes, compte tenu de son mandat de coordination, continue de guider les autres coparrains dans l'intégration d'une perspective d'égalité des genres dans les programmes d'ONUSIDA, et remercié l'Entité pour l'engagement et le leadership dont elle a fait preuve jusqu'à présent. Un autre État membre a salué les efforts qui ont abouti à des progrès notables concernant les cibles 95-95-95 chez les femmes âgées de 15 ans et plus. Il a toutefois fait remarquer qu'il restait beaucoup à accomplir pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination en tant que facteurs majeurs de la propagation du VIH, et contre les effets conjugués des inégalités entre les genres et de la violence basée sur le genre, afin d'atteindre l'objectif consistant à mettre un terme à la pandémie de sida d'ici à 2030. La délégation a mis en lumière les mesures prises au niveau national afin d'éradiquer la violence à l'égard des femmes et des filles, en faisant davantage entendre leurs voix dans la riposte au VIH et au sida, et en éliminant la stigmatisation et la discrimination qui empêchent les femmes et les filles de se tourner vers les services vitaux liés au VIH et d'y accéder. Elle a souligné plusieurs autres réussites remarquables, notamment la réduction des nouvelles infections de 58 % depuis 2010, la prise en charge de 90 % des personnes infectées

par le VIH recevant un traitement, et le fait que le pays soit le deuxième à avoir été certifié exempt de toute transmission du VIH de la mère à l'enfant depuis 2016. La délégation a exprimé sa satisfaction quant à la priorité accordée à la lutte contre le VIH dans l'actuel Plan stratégique d'ONU-Femmes, et à l'intégration de ces activités dans le mandat élargi de l'Entité et des Nations Unies.

28. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe a remercié les délégations pour leurs commentaires et rappelé que la lutte contre le VIH/sida était une problématique relevant des droits de la personne. La Conseillère principale en matière de politiques d'égalité des genres, de santé et de lutte contre le VIH/sida a expliqué que le VIH constituait une priorité dans le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025, en tant qu'indicateur d'impact, de résultats et de plusieurs produits de l'autonomie physique des femmes, et par le biais de la ventilation programmatique. Répondant à la question relative au financement, la Directrice de la Division des politiques, des programmes et de l'appui gouvernemental a fait remarquer que les difficultés de financement rencontrées par les coparrains du Programme commun étaient particulièrement préoccupantes dans le cas d'ONU-Femmes, étant donné la vulnérabilité disproportionnée des adolescentes et des jeunes femmes à la transmission du VIH et le rôle crucial de l'égalité des genres dans l'éradication du sida. Elle a poursuivi en décrivant la manière dont ONU-Femmes palliait ce brusque déficit et s'employait à unir ses forces à celles d'ONUSIDA et de contribuer concrètement à la stratégie de mobilisation des ressources du Programme commun, tout en intensifiant ses propres efforts de mobilisation de ressources pour certains domaines d'activité.

## **VIII. Déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes et mesures prises par la direction**

29. Dans sa déclaration, le Président du Conseil du personnel d'ONU-Femmes a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude aux États membres et à la direction de l'Entité pour leur soutien sans faille au personnel durant les années difficiles marquées par la pandémie de COVID-19. Il a mis en lumière la souplesse, le dévouement et l'engagement dont le personnel a fait preuve durant cette période, ainsi que sa volonté constante d'améliorer la vie des populations auxquelles l'Entité vient en aide. Il a souligné que les membres nouvellement élus du quarante-septième Conseil du personnel étaient profondément honorés de représenter le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et d'ONU-Femmes, et indiqué qu'ils avaient à cœur de collaborer avec la direction et les plus de 90 associations et comités du personnel aux niveaux national et régional, en vue d'améliorer et d'harmoniser les conditions d'emploi de manière générale et à tous les échelons. Le Président a annoncé que le programme de travail du Conseil du personnel pour la période 2023-2024 était approuvé et axé sur les quatre objectifs stratégiques suivants : 1) appuyer et renforcer le rôle essentiel joué par les associations et les comités du personnel au niveau local, grâce à la création de mécanismes participatifs favorisant l'interaction entre les représentants du personnel à l'échelle mondiale ; 2) renforcer et harmoniser la représentation du personnel à tous les niveaux, en assurant notamment le suivi de l'élaboration des politiques et la défense des intérêts du personnel par le biais de plusieurs dispositifs ; 3) renforcer la collaboration du Conseil du personnel avec le système commun des Nations Unies, afin de promouvoir et d'harmoniser les pratiques et les règlements relatifs aux modalités contractuelles, à la santé, au bien-être, à la sûreté et à la sécurité ; et 4) réaliser des progrès majeurs dans l'amélioration de

l'environnement de travail, en mettant notamment en place des modes de travail hybrides pleinement fonctionnels, permettant d'accroître la souplesse et la productivité du personnel, tout en réduisant les coûts supportés par les organisations.

30. En ce qui concerne le congé parental, le Conseil du personnel a salué la création du nouveau cadre offrant aux membres du personnel plus de temps pour tisser des liens avec leur enfant et assumer leurs responsabilités parentales. Le Conseil a également insisté sur sa volonté de promouvoir la formation du personnel à tous les niveaux aux compétences de direction, et de soutenir les initiatives visant à améliorer la sécurité psychologique. Il a fait part de son intention de collaborer avec l'administration à l'organisation d'enquêtes relatives à l'engagement du personnel et de veiller à ce que ces activités d'écoute se traduisent par des résultats significatifs axés sur l'action, afin de favoriser la création d'un environnement de travail inclusif et propice, en droite ligne des initiatives plus largement menées au sein du système des Nations Unies en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Le Conseil du personnel a également manifesté son soutien aux différents groupes de travail informels spéciaux qui font entendre la voix des jeunes, des parents, des femmes et des groupes d'individus se revendiquant comme lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes, queers et d'identités diverses, ou appartenant à la communauté noire et à d'autres communautés, faisant ainsi écho aux aspirations des Nations Unies en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En outre, le Conseil s'est engagé à renforcer les activités concernant l'application effective d'une tolérance zéro en matière de harcèlement, d'exploitation sexuelle et d'abus d'autorité, et à tenir les directeurs responsables de celle-ci, afin de garantir à l'ensemble du personnel un environnement de travail sûr, sécurisant et propice. Le Conseil a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour inciter un plus grand nombre de femmes de tous horizons à travailler pour les Nations Unies, et s'est engagé à collaborer avec les équipes dirigeantes afin que le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et ONU-Femmes encouragent les jeunes à rejoindre leurs effectifs et fassent preuve d'inclusion à l'égard des personnes handicapées. En conclusion, le Conseil du personnel a appelé le Conseil d'administration à appuyer ONU-Femmes et son personnel dans la mise en œuvre de solutions collectives permettant de relever les défis collectifs à l'échelle mondiale.

31. Dans sa réponse, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Conseil du personnel nouvellement élu et souhaité à ses représentants un mandat rempli de succès. Elle a indiqué qu'ONU-Femmes avait de nouveau fait face à un éventail croissant de difficultés en 2022, année marquée par la conjugaison de nombreuses crises touchant les femmes et les filles partout dans le monde. Après avoir souligné que les collaborateurs d'ONU-Femmes s'étaient montrés à la hauteur de ces défis et avaient ainsi permis à l'Entité de produire des résultats et un impact déterminants, elle a rappelé que l'atout majeur d'ONU-Femmes résidait incontestablement dans son personnel, dont le bien-être constituait pour elle une priorité absolue. À cet égard, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a reconnu que le Conseil du personnel était un partenaire clé pour ONU-Femmes dans la réalisation de son objectif consistant à garantir le bien-être du personnel et à contribuer à renforcer les valeurs du système des Nations Unies dans son ensemble. Elle a félicité le nouveau Conseil du personnel pour son programme de travail ambitieux et salué la création de mécanismes participatifs en faveur des représentants du personnel, couvrant tous les lieux d'affectation et permettant à l'ensemble des bureaux régionaux et de pays d'être entendus et de voir leur expérience prise en compte. S'agissant de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la Directrice exécutive a attiré l'attention sur le fait qu'ONU-Femmes avait continué de promouvoir l'aménagement des modalités de travail afin de répondre aux besoins de l'ensemble des collaborateurs en fonction de leurs situations diverses. Elle a salué la

création par la Commission de la fonction publique internationale d'un nouveau cadre régissant le congé parental pour le système commun des Nations Unies, ainsi que la priorité accordée par le Conseil du personnel au renforcement de la collaboration avec ce dernier pour promouvoir l'harmonisation des pratiques et des règlements s'appliquant au personnel de l'ensemble du système des Nations Unies à l'échelle mondiale.

32. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné qu'ONU-Femmes était résolument engagée dans la création d'environnements de travail respectant la dignité intrinsèque de chaque personne, lui offrant la possibilité de réaliser son plein potentiel et la dotant des moyens nécessaires à l'obtention des meilleurs résultats possibles pour les populations auxquelles l'Entité vient en aide. Elle a rappelé que le Plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2022-2025 encourageait la diversité du personnel et le renforcement de ses capacités, ainsi que le développement d'une culture institutionnelle inclusive, aspect essentiel de son modèle d'activité à fort impact. À cet égard, elle a ajouté qu'ONU-Femmes avait manifesté sa volonté de promouvoir des processus décisionnels participatifs tenant compte des dynamiques de pouvoir et des biais inconscients inhérents aux structures des Nations Unies, et évoqué le lancement en 2022 d'une enquête mondiale intégrant des éléments propres à la valorisation de la diversité, de l'inclusion et de la lutte contre le racisme. Par ailleurs, elle a attiré l'attention sur le fait qu'ONU-Femmes appliquait une stricte politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, ainsi que de l'abus d'autorité. Les directeurs sont ainsi responsabilisés par le biais d'une certification annuelle, et la notion de responsabilité se traduit par des mesures concrètes dans les plans d'action de l'Entité. La Directrice exécutive a évoqué la nécessité de garantir la sécurité psychologique dans le cadre de la promotion d'une culture fondée sur la confiance, et mis en avant le programme pilote intitulé « Facilitateurs pour un environnement de travail respectueux », qui constitue une première source d'aide informelle, fiable et confidentielle pour l'ensemble du personnel. Elle a conclu en rappelant l'importance de promouvoir une culture institutionnelle éthique, fondée sur les valeurs d'intégrité, de respect de la diversité et de professionnalisme prônées par ONU-Femmes, et annoncé la finalisation du recrutement d'un Conseiller indépendant en matière d'éthique.

33. À l'ouverture des débats, 24 États membres ont, dans une déclaration conjointe, remercié le Conseil du personnel d'exprimer le point de vue des fonctionnaires, mais également des non-fonctionnaires, et salué le personnel des organismes des Nations Unies pour leurs efforts constants et précieux en faveur des populations laissées de côté et de l'obtention de résultats durables en vue de la réalisation du Programme 2030. Après avoir exprimé sa satisfaction et son soutien quant à la mise en place de solides systèmes internes et d'une culture fondée sur la coopération et le partage des connaissances entre les organismes, le groupe a invité l'ensemble du personnel à faire part de ses réflexions concernant la mise à disposition et l'accessibilité de systèmes efficaces en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. S'agissant de la mise à disposition d'un mécanisme confidentiel et accessible pour les lanceurs d'alerte, et d'une protection fiable de ces derniers, il a également salué les fonctionnaires et autres membres du personnel pour avoir partagé leurs expériences et décrit les obstacles rencontrés lors du signalement de cas de fautes professionnelles en tant que victimes ou observateurs. Après avoir souligné que la protection juridique constituait un aspect essentiel d'une culture encourageant la prise de parole, le groupe a demandé au Conseil du personnel d'expliquer la manière dont il évaluait l'accès actuel des membres du personnel aux conseils juridiques et à une représentation dans les cas de discrimination, d'abus d'autorité ou de harcèlement sexuel sur le lieu de travail. En conclusion, le groupe a, dans sa déclaration conjointe, encouragé ONU-Femmes et

l'ensemble des autres organismes des Nations Unies à poursuivre leurs actions en faveur d'une culture et d'un environnement de travail inclusifs, sûrs et agréables pour toutes et tous, notamment leurs efforts de prévention de la discrimination et du racisme au sein des organisations, et de lutte contre toute manifestation de ceux-ci. Une autre délégation a félicité le Conseil du personnel nouvellement élu et salué les mesures prises afin d'améliorer la culture institutionnelle d'ONU-Femmes. L'État membre a posé des questions sur les modalités d'évaluation de l'environnement de travail au sein de l'Entité, en particulier concernant la perception du racisme, de la discrimination raciale et de l'abus d'autorité. Il a également demandé de plus amples informations sur la répartition des représentants siégeant au Conseil du personnel selon leur origine géographique et ethnique, et sur la manière dont ce dernier entendait renforcer sa coopération avec d'autres organisations du personnel, notamment dans les divers bureaux de pays.

34. En réponse aux commentaires des États membres, le Conseil du personnel a exprimé son accord avec les délégations concernant la nécessité de disposer de solides systèmes internes, mais souligné que ces derniers allaient de pair avec une culture encourageant la prise de parole et la garantie de la sécurité psychologique du personnel. Le Conseil a également souligné l'importance d'un engagement accru de la part du personnel, et salué la création d'un poste indépendant consacré à la déontologie au sein d'ONU-Femmes. En réponse à la question relative à l'assistance juridique, le Conseil du personnel a rappelé l'existence du Bureau de l'aide juridique au personnel, en faisant toutefois remarquer que celui-ci pourrait tirer profit de ressources accrues et en encourageant le renforcement de ses capacités. Le Conseil du personnel a indiqué la répartition géographique de ses représentants. En réponse à une question portant sur le signalement des cas de faute professionnelle, la Directrice exécutive adjointe a rappelé qu'ONU-Femmes avait mis en place des canaux de signalement à la fois formels et informels, sûrs et accessibles à tout membre du personnel victime ou témoin d'un comportement inapproprié. Elle a ajouté que la parole des victimes ou des survivantes était au cœur des actions menées par ONU-Femmes, en précisant que les mécanismes de signalement étaient parfaitement confidentiels et respectueux. S'agissant du renforcement d'une culture encourageant la prise de parole, elle a indiqué qu'ONU-Femmes mettait tout en œuvre pour créer un environnement de travail dans lequel les individus soient traités avec dignité et respect, de sorte qu'ils se sentent eux-mêmes en mesure de promouvoir un cadre professionnel inclusif et propice. En ce qui concerne l'évaluation de l'environnement de travail par le personnel, la Directrice exécutive adjointe a communiqué certains résultats issus d'une récente enquête mondiale menée auprès du personnel. Elle a de nouveau rappelé l'importance de lutter contre le racisme et la discrimination au sein de l'organisation, et souligné les efforts déployés à cet effet. Elle a conclu en attirant l'attention sur le fait qu'ONU-Femmes avait, pour la première fois, intégré la promotion de la diversité du personnel et du renforcement de ses capacités dans son Plan stratégique, et que cet aspect faisait l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs spécifiques. En complément des propos de la Directrice exécutive adjointe, le Directeur des ressources humaines a fourni de plus amples informations et communiqué d'autres résultats issus de la récente enquête mondiale menée auprès du personnel.

## IX. Clôture

35. Dans sa déclaration finale, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a remercié le Président du Conseil d'administration pour sa direction efficace et avisée de la première session ordinaire de l'année. Elle a remercié les vice-présidents pour leur leadership et leur coordination efficace eu sein de leurs groupes régionaux,

et salué la facilitation des négociations par la Mission permanente de l'Italie et ses orientations stratégiques. Elle a également exprimé sa reconnaissance au Secrétariat du Conseil d'administration et à son équipe efficace pour l'organisation parfaite de la session du Conseil d'administration. Elle a remercié l'ensemble des collaborateurs d'ONU-Femmes pour leurs contributions et préparations, tout en rappelant que le personnel de l'Entité constituait et demeurerait son principal atout.

36. En ce qui concerne la décision du Conseil d'administration relative à l'évaluation conjointe des fonctions de supervision et de gouvernance, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a exprimé sa satisfaction quant au fait que le Conseil d'administration d'ONU-Femmes soit le premier organe de direction parmi ses pairs à décider de recourir au Corps commun d'inspection en tant qu'organisme de mise en œuvre. La Directrice exécutive a souligné que cette décision s'inscrivait en droite ligne de sa volonté de donner à ONU-Femmes un rôle central au sein du système des Nations Unies et de l'attention majeure qu'elle accorde à la transparence. Elle a également exprimé sa reconnaissance aux délégations pour leurs commentaires sur le travail réalisé par ONU-Femmes en Afghanistan, et insisté sur le fait que l'Entité continuerait de faire entendre la voix des Afghanes et d'encourager une action concertée et collective de la part de la communauté internationale, notamment de l'OCI. Elle a ajouté qu'ONU-Femmes renforcerait ses interventions partout où cela serait nécessaire. Elle a mis en lumière plusieurs activités transversales qu'ONU-Femmes continuera de mener dans le monde entier, à savoir : faire entendre la voix des femmes et favoriser leur leadership ; encourager un changement durable des normes sociales, principalement parce qu'il contribuera à accélérer l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; mobiliser les jeunes et promouvoir leur leadership. Elle a en outre précisé que le fait de mettre l'accent sur les résultats au niveau des pays n'entraînerait pas une réduction des capacités au niveau du siège, et qu'il s'agissait plutôt d'aligner les capacités dans l'ensemble de l'Entité, au service du changement pour les femmes et les filles sur le terrain.

37. La Directrice exécutive a ensuite remercié l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie et le Japon, qui se sont engagés à augmenter les ressources financières affectées à l'organisation. Elle a remercié les délégations pour leurs commentaires positifs au regard de la onzième opinion sans réserve consécutive reçue par ONU-Femmes, et souligné que si l'Entité était fière de ce résultat, elle ne relâcherait cependant pas ses efforts. Elle a expliqué qu'ONU-Femmes considérait la satisfaction liée à son taux élevé et à sa rapidité d'application des recommandations d'audit comme un défi consistant à maintenir ce niveau et à l'améliorer.

38. S'agissant de la prévention et de la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, la Directrice exécutive a rappelé son engagement à se montrer ferme et déterminée, en faisant face aux éventuels incidents, et en prenant les mesures nécessaires afin d'élaborer des cadres mesurables et efficacement mis en œuvre pour suivre et orienter les interventions d'ONU-Femmes. Elle a insisté sur sa volonté d'accroître la diversité du personnel et de lutter contre la discrimination, notamment la discrimination raciale. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a mis l'accent sur la prochaine session de la Commission de la condition de la femme et déclaré que l'adoption de solides conclusions convenues fournirait une base essentielle pour combler les lacunes en matière d'accès aux technologies vitales et promouvoir les innovations des femmes et des filles.

39. Dans son discours de clôture, le Président du Conseil d'administration a exprimé sa satisfaction quant à l'efficacité du déroulement de la session et à la qualité des discussions menées sur chaque point de l'ordre du jour. Il a remercié le Bureau, les vice-présidents et leurs experts pour leur soutien durant la session et en amont de celle-ci, notamment pour leur accompagnement précieux lors de l'adoption des

décisions. Il a remercié les membres du Conseil d'administration et les observateurs pour leur participation active et leurs contributions tout au long de la session, ainsi que le Secrétaire du Conseil d'administration et l'équipe du Secrétariat pour leur soutien. Évoquant le discours d'ouverture de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, dans lequel elle a souligné que les événements mondiaux ne cessaient de démontrer le rôle crucial joué par l'action d'ONU-Femmes en matière d'affirmation et de protection des droits des femmes, le Président a remercié la Directrice exécutive et l'ensemble des collaborateurs d'ONU-Femmes pour leur détermination à continuer d'obtenir des résultats en faveur des femmes et des filles dans le monde, notamment en Afghanistan. Il a salué les nombreuses interventions des États membres, de haut niveau et portant sur une grande variété de sujets, et les a remerciés pour leur généreux soutien. Le Président a conclu en remerciant les présentateurs pour leurs exposés denses et leur travail remarquable, lesquels ont contribué au niveau élevé de qualité des délibérations du Conseil d'administration.

40. La session a ensuite été levée.

**Annexe I****Décisions adoptées lors de la première session ordinaire de 2023****2023/1****Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2021 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes***Le Conseil d'administration :*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 ;
2. *Prend note avec satisfaction* de la onzième opinion sans réserve rendue par le Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. *Prend note* de la réponse de la direction d'ONU-Femmes au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre avec diligence la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport, concernant notamment les activités non programmées dans le plan de travail annuel, les résultats en souffrance de l'audit financier des partenaires, et les initiatives en cours visant à renforcer les processus d'achat ;
5. *Reconnaît* les progrès constants réalisés par ONU-Femmes dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts déployés par ONU-Femmes pour qu'aucune recommandation émise de longue date par le Comité des commissaires aux comptes ne reste à appliquer ;
6. *Appelle* ONU-Femmes à indiquer les effets des recommandations appliquées, notamment celles relatives à la culture institutionnelle, lors de l'élaboration des rapports sur les recommandations d'audit ;
7. *Prend note* des modifications apportées aux règles liées à la fonction d'audit interne, dans le cadre des Règles et règlements financiers (UNW/2023/CRP.2), et demande à ONU-Femmes d'évaluer la nécessité d'un examen complet et d'en rendre compte au Conseil d'administration durant la session annuelle de 2023 ;
8. *Appelle* ONU-Femmes à réduire ses ressources ordinaires non affectées, le cas échéant, et lui demande de rendre compte des mesures prises à cet égard en amont de la session annuelle de 2023.

14 février 2023

**2023/2****Évaluation conjointe indépendante des fonctions de gouvernance et de supervision des Conseils d'administration***Le Conseil d'administration :*

1. Décide, après consultation des Conseils d'administration concernés au sein du système de développement des Nations Unies, conformément à la décision 2022/8, paragraphe 8, de désigner le Corps commun d'inspection comme l'Entité chargée de la mise en œuvre de l'évaluation conjointe indépendante des

fonctions de gouvernance et de supervision des Conseils d'administration, et demande à celui-ci de transmettre le rapport d'évaluation d'ici la fin de l'année 2023.

*14 février 2023*

---